

# CHARTRE

## des Jardins Partagés du Pays de Brest



Un Jardin Partagé est un jardin qui se conçoit, se construit et se cultive collectivement. Il suppose une concertation et une coopération dans la durée entre les habitants-jardiniers et les partenaires du projet.

# SOLIDARITÉ et LIEN SOCIAL

Les Jardins Partagés sont des lieux ouverts à tous, favorisant les échanges de voisinage, interculturels et intergénérationnels.

Adaptés à l'accueil de tous les publics (adultes, enfants, personnes à mobilité réduite ...), ce sont des espaces solidaires.

*Mr Cache Pot accueille les visiteurs au jardin partagé*



- Nous nous engageons à :**
  - AMENAGER le jardin afin qu'il soit accueillant et adapté à tous (espace collectif et parcelles).
  - ACCUEILLIR les nouveaux jardiniers et les visiteurs.
  - ETRE SOLIDAIRE.
  - RESPECTER les jardiniers, les visiteurs et le lieu.
  - COMMUNIQUER AVEC BIENVEILLANCE et banir la violence (insultes et jugements).

# RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les jardiniers travaillent la terre en respectant l'environnement, utilisant les techniques du jardinage naturel.

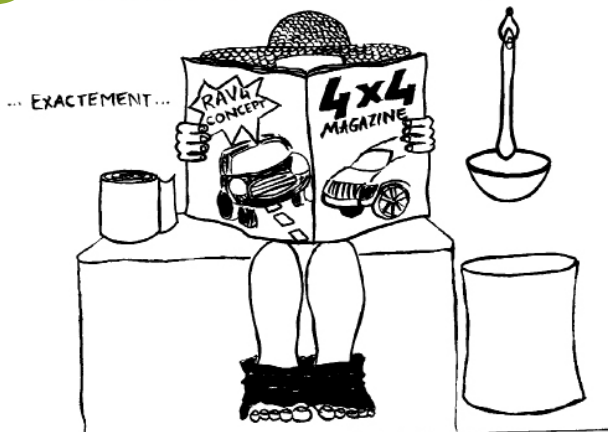
Les Jardins Partagés sont aménagés dans une démarche écologique : aires de compostage, récupérateurs d'eau de pluie, toilettes sèches...

*Mr Cache Pot installe des toilettes sèches au jardin et s'engage écologiquement !*

LES TOILETTES SÈCHES :  
UN ENGAGEMENT ECOLOGIQUE...

# 2

**Nous nous engageons à :**  
**JARDINER** en respectant l'environnement.  
**AMENAGER** le jardin (espace collectif et parcelles) dans une démarche de développement durable.



# CONVIVIALITÉ

Au cœur des Jardins Partagés des espaces de convivialité favorisent les échanges. Des manifestations ouvertes à tous (fêtes, repas, concerts...) sont organisées régulièrement dans ces lieux.

- 3** Nous nous engageons à :
- AMENAGER dans le jardin un espace convivial pour les jardiniers et les visiteurs.
  - ORGANISER au cœur des jardins des événements ouverts à tous.



*Mi Cache Pot fête les saisons  
dans les jardins partagés de Brest !*

# AUTOPRODUCTION, SANTÉ et ALIMENTATION

Les Jardins Partagés contribuent au bien être de la personne (activité physique, plaisir au jardin...) et permettent l'accès à une alimentation de qualité.

# 4

**Nous nous engageons à :**

NE PAS UTILISER DE PRODUITS pouvant être nocifs pour la santé.

EXERCER le jardinage avec plaisir.

CONSOMMER la production du jardin.

*Mr Cache Pot prend soin de sa santé au jardin partagé !*

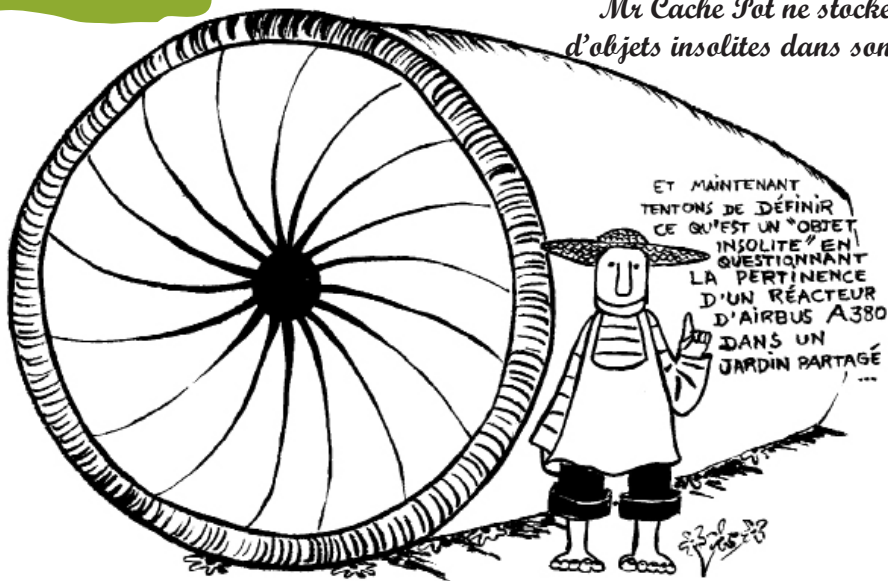


# AMELIORATION du CADRE DE VIE

En participant au jardin, les habitants-jardiniers contribuent à l'image du quartier et participent activement à la qualité du cadre de vie de tous.

**5** **Nous nous engageons à :**  
AMENAGER et ENTREtenir le jardin en tenant compte de l'environnement et du voisinage (ne pas stocker d'objets insolites, ne pas mettre de clôtures entre les parcelles...)  
NE PAS S'APPROPRIER le terrain mis à disposition par la collectivité (ou le propriétaire).

*Mr Cache Pot ne stocke pas d'objets insolites dans son jardin*



# CITOYENNETÉ

Un projet de Jardin Partagé est un moyen pour les habitants de participer à la vie du quartier et ainsi contribuer à une action citoyenne.

# 6

**Nous nous engageons à :**  
IMPLIQUER le jardin dans la vie de quartier.  
TRANSMETTRE les valeurs des Jardins Partagés.



*Mr Cache Pot participe  
aux réunions de concertation du jardin partagé !*

# LES ACTEURS SIGNATAIRES ET LEURS RÔLES

## LES HABITANTS-JARDINIERS

**J**ardinent, font vivre le projet du Jardin Partagé et organisent le collectif.

**S**e dotent d'un règlement du jardin dans le respect de la Charte des Jardins Partagés et des conventions.

**O**rganisent leur représentation (1 à plusieurs jardiniers référents).

**S**ont ambassadeurs des Jardins Partagés.

**P**articipent au réseau des Jardins Partagés.

## LES PORTEURS DE PROJET

*(Associations, maisons pour tous, centres sociaux ...)*

**F**ont naître et accompagnent le projet.

**A**ccompagnent et représentent le collectif d'habitants-jardiniers.

**A**ssurent un soutien de proximité.

**F**ont respecter le règlement du jardin

**G**èrent les conflits.

**S**ont responsables de la gestion financière du projet.

**S**ollicitent Vert le Jardin pour l'animation, le soutien technique, la médiation...

## LES PROPRIETAIRES DE TERRAINS

**S**ignent une convention de mise à disposition de terrain avec le porteur du projet dans le cadre de la charte des Jardins Partagés du territoire.

**P**articipent aux réunions bilan avec le porteur du projet.

## LES INSTITUTIONS DU PAYS DE BREST

COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, ORGANISMES HLM, CAF FINISTÈRE, CONSEIL GÉNÉRAL FINISTÈRE

*chacun en fonction de ses compétences*

**A**ccompagnent le développement des Jardins Partagés sur leur territoire.

**S**outiennent l'association Vert le Jardin comme tête de réseau.

**A**pportent des moyens techniques et financiers pour l'aménagement des futurs espaces jardinés et de leurs abords.

**A**ident à la recherche des terrains.

**P**ortent la convention de mise à disposition des terrains.

**J**ouent un rôle de médiation dans la gestion de conflits.

**P**articipent aux réunions bilan avec le porteur du projet.

## VERT LE JARDIN

**E**st garant du respect et des signatures de la Charte des Jardins Partagés du Pays de Brest.

**A**ccompagne la mise en place de Jardins Partagés sur le territoire auprès des habitants, des porteurs de projet, des collectivités selon sa méthodologie.

**M**utualise le matériel de jardinage.

**C**oordonne et anime le réseau des Jardins Partagés.



Habitants  
Jardiniers

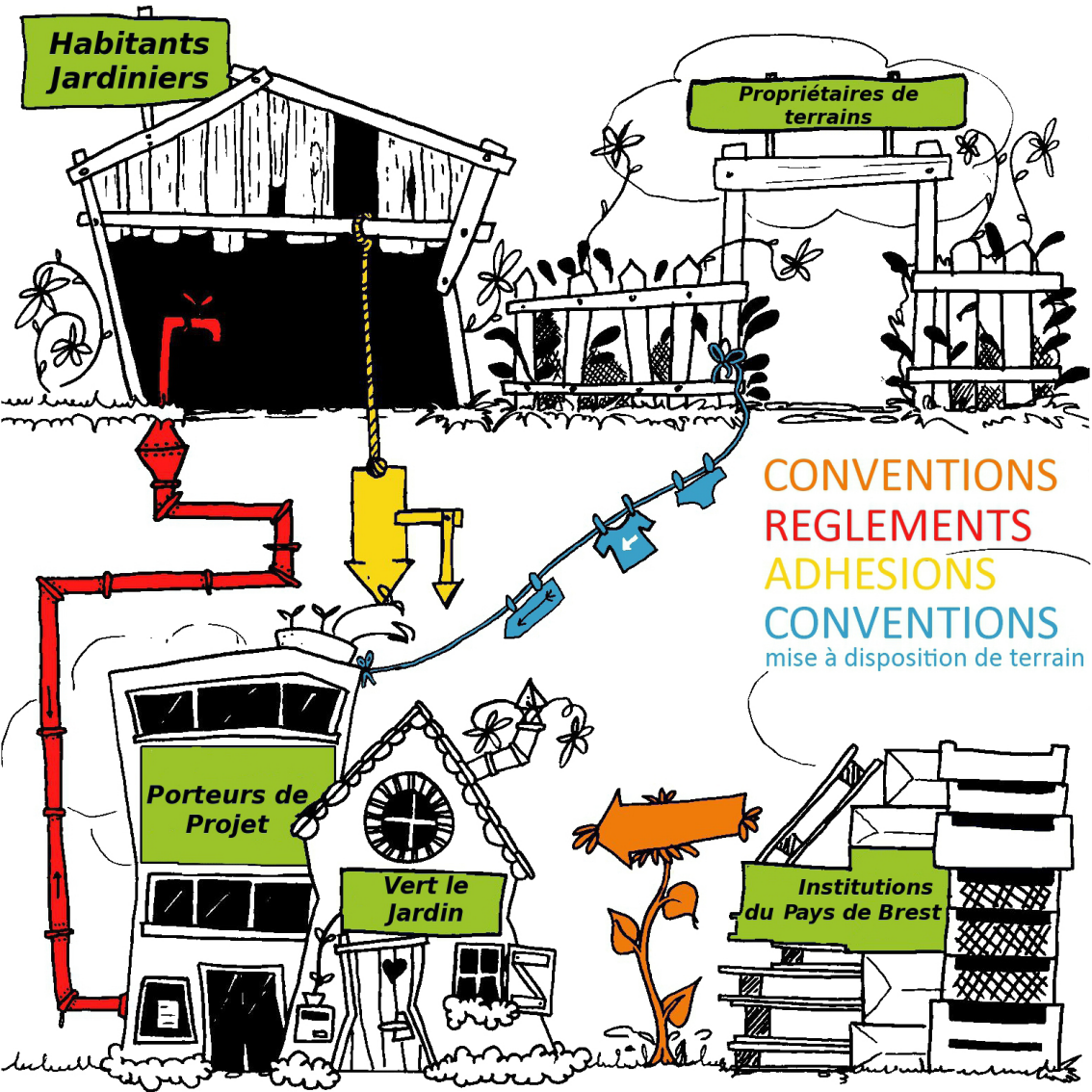
Propriétaires  
de terrains

CONVENTIONS  
REGLEMENTS  
ADHESIONS  
CONVENTIONS  
mise à disposition de terrain

Porteurs de  
Projet

Vert le  
jardin

Institutions  
du Pays de Brest



# LES OUTILS DE LA CHARTE

## LE CADRE

### LE PROJET

Le projet du jardin est rédigé en concertation avec les initiateurs et le porteur du projet.

### LE REGLEMENT DU JARDIN

Le règlement est rédigé en concertation avec les habitants-jardiniers et le porteur du projet. Il est distribué à chaque jardinier et affiché au local et au jardin. Il est traduit si possible dans les différentes langues utilisées par les jardiniers. Y sont stipulées les conditions d'adhésion.

### LA CONVENTION

Une convention de mise à disposition du terrain est co-signée entre le porteur du projet et le propriétaire du terrain. Elle fait référence à la Charte des Jardins Partagés.

## LA CONCERTATION

### L'ENQUETE

Une enquête de proximité permet d'informer et de mobiliser les habitants du quartier avant l'implantation d'un Jardin Partagé.

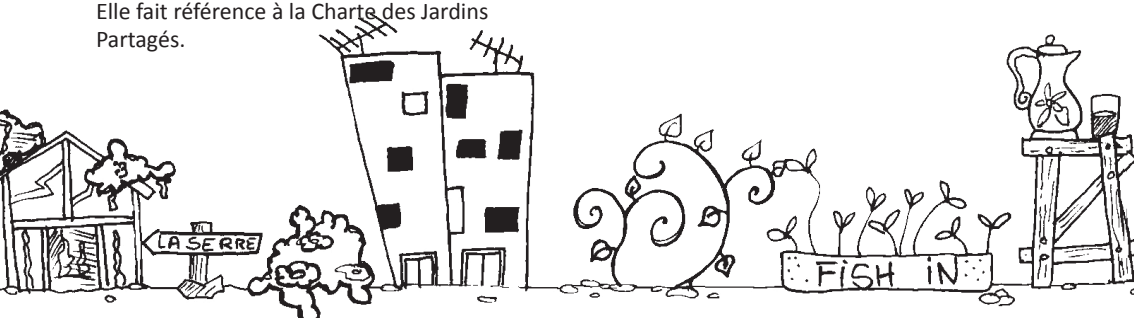
### LES REUNIONS

Des réunions de concertation rassemblant habitants-jardiniers, porteurs de projet, partenaires sont régulièrement organisées.

LA REUNION BILAN est organisée annuellement réunissant au minimum les signataires des conventions.

### LE CHANTIER COLLECTIF

Les aménagements collectifs du jardin (aires de compostage, parcelles, clôtures...) font l'objet de chantiers collectifs.



## LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

### LE JARDINAGE NATUREL

Sous forme d'ateliers, formations, rencontres, fiches techniques, les méthodes de jardinage naturel sont proposées aux jardiniers.

### LES AMENAGEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Récupération d'eau de pluie et utilisation modérée de l'eau, aménagement d'aires de compostage, installation de toilettes sèches ...

LES TECHNIQUES ET OUTILS ADAPTES aux jardiniers pour que l'activité jardinage reste un plaisir.

## L'OUVERTURE DU JARDIN

L'ESPACE NON CLÔTURÉ ou clôturé mais non fermé à clef.

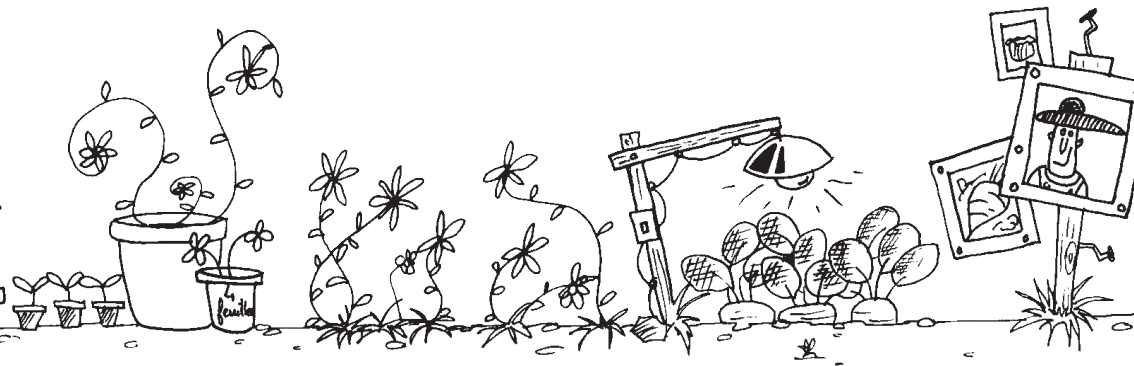
### LES MANIFESTATIONS AU JARDIN

Fêtes de saisons, bourses aux plantes, portes ouvertes du jardin, pique-niques de quartier....

LA SIGNALÉTIQUE DU JARDIN dans le quartier.

LE RESEAU DES JARDINS PARTAGES DU PAYS DE BREST

BLOG / SITE INTERNET et LETTRE D'INFOS.



En 1998, des associations brestoises se sont rencontrées afin de réfléchir à un projet de développement de «jardins pour tous» sur le territoire.

En 2012, une soixantaine de Jardins Partagés sont répertoriés sur le territoire du Pays de Brest.

La Ville de Brest, Brest Métropole Océane, le Conseil Général du Finistère, la Caisse d'Allocations Familiales Finistère, ont participé à l'écriture et à la publication de la charte dans la continuité du soutien qu'elles apportent depuis l'origine au développement des Jardins Partagés et à l'association Vert le Jardin.

## La Charte des Jardins Partagés du Pays de Brest

En complément de l'application des règlements La Charte des Jardins Partagés a pour objectif de : définir les rôles et les missions de chacun et de fédérer les jardins dans un réseau commun.

En fonction du niveau de responsabilité de chacun, La Charte est un engagement mutuel selon des valeurs communes entre : les habitants- jardiniers, les porteurs de projet de Jardins Partagés les propriétaires de terrains, les institutions du Pays de Brest et Vert le jardin.



# VERT LE JARDIN

Venelle de Kergonan - 29200 BREST

02 98 46 06 92 - [vertlejardin@wanadoo.fr](mailto:vertlejardin@wanadoo.fr)

[www.vertlejardin.infini.com](http://www.vertlejardin.infini.com) / [www.jardinons.com](http://www.jardinons.com)

